

AVIS

CONCERNANT LE TEMPS AMENAGE

Suite à l'avis publié le 16 octobre 2021 relatif au temps aménagé réservé aux fonctionnaires et employés, l'administration affirme que cette formation concerne uniquement les catégories citées ci-dessous :

Par la même occasion l'administration porte à la connaissance des candidats qui figurent sur les listes ci joints que le dépôt de dossier de candidature sera comme suite :

Filières	Date de dépôt de dossier
<ul style="list-style-type: none">• Licence professionnelle• Master	<ul style="list-style-type: none">• Le samedi 30 /10/2021 de 09h00 à 12h00

Dossier de candidature :

- Fiche de candidature et reçu de dépôt
- Une copie de baccalauréat
- Une copie de diplôme
- Une copie de relevé de note
- **Attestation de travail**
- **Déclaration de la CNSS pour les salariés**

